

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

### DELIBERATION N° 18/29062023

#### DOMAINE PUBLIC MARITIME : PROPOSITION DE REDUCTION EXCEPTIONNELLE ET PONCTUELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES LOTS 1 ET 2 POUR CAUSE DE CAS DE FORCE MAJEURE LIE AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DES RESEAUX EUP EN CENTRE VILLE

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	25
Procurations	09
Votants	34
Abstentions	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Étaient présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :** Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

**Absents :** Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

**DELIBERATION N° 18/29062023****DOMAINE PUBLIC MARITIME : PROPOSITION DE REDUCTION PONCTUELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES LOTS CAS DE FORCE MAJEURE LIE AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DES RESEAUX EUP EN CENTRE VILLE***Direction Administration Générale / Service Réglementation***Le Maire expose :**

Depuis quelques mois, avec les travaux de modernisation des réseaux EUP entrepris sur le centre-ville, les parkings du site de Citerne 46 sont rendus quasi inutilisables du fait de leur fermeture temporaire pour cause, soit de stationnement d'engins, soit de déviation de circulation ou encore de travaux de fouilles.

Aussi, la Ville a été sollicitée par les gérants de deux rondavelles implantées sur ce site, afin que soit prise en compte la situation difficile dans laquelle ils se trouvent, depuis le début de ces travaux.

Ils sollicitent notamment une remise gracieuse des redevances d'occupation, afin de leur permettre de réduire l'impact négatif de la baisse de fréquentation de leur structure sur leur trésorerie.

Pour rappel, dans le règlement de la procédure de mise en concurrence, les conditions financières liées à l'occupation et l'exploitation de ces rondavelles prévoyaient en autres dispositions qu' « *hormis les cas de force majeure et les cas de destruction totale ou partielle des biens ou privation totale de jouissance des locaux par la survenance d'un événement étranger à sa volonté, entraînant l'impossibilité d'exercer son activité, l'Occupant ne peut prétendre à aucune réduction de redevances pour inutilisation momentanée des lieux attribués...* » (Article 3.4 : Non réduction des redevances et indemnités).

La situation subie par les deux gérants pouvant être considérée comme relevant d'un cas de force majeure, il est proposé au Conseil Municipal de recevoir favorablement leur demande et de valider le principe d'une réduction de la redevance fixe d'occupation à hauteur d'un mois de loyer.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **VALIDER** le principe d'une réduction de la redevance fixe d'occupation à hauteur d'un mois de loyer pour les rondavelles implantées sur le site de Citerne 46 ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué aux finances à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**


**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le principe d'une réduction de la redevance fixe d'occupation à hauteur d'un mois de loyer pour les rondavelles implantées sur le site de Citerne 46 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué aux finances à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

*Saint-Leu, le*

*Le Président de séance,* 05 JUL 2023

  
Bruno DOMEN

